

## Conférence de presse de « L'alliance pour une AVS forte » du 30 juin 2016

### L'AVS doit être renforcée, dans l'intérêt les jeunes également

Lorsque l'on a entre 30 et 35 ans, comme moi, et que l'on ne s'intéresse encore pas particulièrement aux questions de retraite, on remarque rapidement que les assurances et des banques, elles, s'intéressent à nous, en nous bombardant d'offres et de publicités ciblées pour le 3<sup>e</sup> pilier.

Pour une fois, j'ai regardé ces offres de plus près, et les ai comparées avec l'augmentation de la rente AVS proposée par l'initiative populaire AVSplus.

Le constat est sans appel, pour moi, comme pour la majorité des employé-e-s de Suisse : si je voulais financer les rentes supplémentaires via la prévoyance privée plutôt que par une augmentation de cotisation AVS sur mon salaire, je devrais verser plus d'argent sur mon compte de prévoyance. Ainsi, pour un supplément de Fr. 238.-/mois de rente AVS que m'apporterait AVSplus à la retraite, les coûts supplémentaires générés sur les cotisations représenteraient Fr. 31 100.- via l'AVS et les impôts, tandis que ceux générés par le 3<sup>e</sup> pilier se monteraient à Fr. 59 600.- : une différence de près de Fr. 30 000.-.

C'est pourquoi financer une hausse de rente par l'AVS d'environ Fr. 200.-/mois en moyenne est beaucoup plus rentable que dans tout autre système de prévoyance. C'est particulièrement vrai pour les jeunes, qui, grâce à l'AVS, doivent consacrer une part bien moins importante de leur salaire, souvent bas, que s'ils devaient financer une prévoyance privée. Les jeunes n'ayant encore presque pas cotisé au 2<sup>e</sup> pilier à 30 ans sont plus nombreux que l'on croit : au terme de leur formation, ils ont accumulé les petits boulots temporaires, les stages mal rémunérés, les interruptions de travail pour poursuivre une nouvelle formation ou partir faire d'autres expériences à l'étranger, faute de trouver un bon emploi stable et correspondant à leurs qualifications. Pendant tout ce temps-là, ils ne cotisent quasiment pas au deuxième pilier. Ces jeunes ont donc tout intérêt à miser sur l'AVS pour compenser les lacunes du 2<sup>e</sup> pilier.

Par ailleurs, l'AVS est un système durable et fiable, qui ne subit pas les spéculations des marchés financiers qui impactent tant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers. L'AVS a en outre un très bon rapport qualité-prix. La renforcer permettrait également de soulager le système des prestations complémentaires, soumis à de fortes pressions aujourd'hui et dont les personnes à bas revenus ont tant besoin. En tant que co-secrétaire générale d'AvenirSocial, l'association des travailleurs et travailleuses sociaux de Suisse, je suis particulièrement sensible aux difficultés que rencontrent les personnes qui doivent avoir recours aux prestations complémentaires.

L'AVS est une assurance solidaire, pas seulement entre les bas et les hauts revenus, mais également entre les générations. Grâce à AVSplus, les jeunes seraient ainsi moins dépendants du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> pilier, et les personnes âgées pourraient bénéficier directement de rentes qui leur permettent de vivre dignement.

Face à l'argument de la prétendue charge trop lourde supportée par les actifs, il est important de souligner que depuis 40 ans, les cotisations AVS n'ont pas été augmentées (contrairement à celles du 2<sup>e</sup> pilier), et seul 1% de TVA a été ajouté pour son financement. L'augmentation des cotisations salariales liées à AVSplus, portées conjointement par les employé-e-s et les employeurs, est ainsi parfaitement supportable.

Pour les jeunes aussi, AVSplus en vaut la peine, maintenant et pour le futur.

*Emilie Graff, co-secrétaire générale d'AvenirSocial*